

Santé et environnement—Loi

Monsieur l'Orateur, après une année d'application de la loi, il conviendrait dans le rapport qui sera fait à la Chambre sur la mise en œuvre de ces dispositions qu'on puisse voir s'il n'y aurait pas lieu d'en étendre le bénéfice à ces institutions.

Je crois, monsieur l'Orateur, que la coopération et l'esprit d'entraide que les honorables députés de l'opposition ont manifestés, et surtout l'accueil particulier qu'ils ont réservé à cette mesure, constitueraient certainement une étape supplémentaire dans l'élaboration par le gouvernement d'une politique nationale culturelle beaucoup plus forte en faveur des institutions privées.

En effet, il est inutile pour moi, monsieur l'Orateur, de rappeler que, dans les pays totalitaires où les affaires culturelles deviennent un service de juridiction exclusive du gouvernement, bien souvent l'activité culturelle, la vie culturelle de ces pays, s'est anémiée à un point tel que leur apport sur le plan international a diminué de façon significative.

Dans les pays de tradition libérale, nous avons plutôt constaté que le rôle du gouvernement doit être celui d'appuyer davantage l'initiative et les institutions privées qui œuvrent dans ce domaine.

Je crois que la politique culturelle mise de l'avant par l'honorable secrétaire d'État depuis 1970 tend précisément à accentuer et à donner aux institutions privées tout le rayonnement qu'elle peut prendre.

Le projet d'amendement que j'avais déposé se situait dans cette perspective. Je ne doute pas qu'au cours de la prochaine année, lorsque nous serons en mesure d'apprécier les résultats, je pourrai obtenir l'appui des honorables députés de l'opposition, afin de faire adopter ce projet par la Chambre.

M. l'Orateur adjoint: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: D'accord.

M. Faulkner propose:

Que le bill C-33, Loi concernant l'exportation en provenance du Canada de biens culturels et l'importation à destination du Canada de biens culturels exportés illégalement, dont le comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts a fait rapport avec une proposition d'amendements, soit agréé.

(La motion est adoptée.)

L'hon. James Hugh Faulkner (secrétaire d'État) propose: Que le bill soit lu pour la 3^e fois et adopté.

(La motion est adoptée, et le bill, lu pour la 3^e fois, est adopté.)

* * *

[Traduction]

LA LOI SUR LES CONTAMINANTS DE L'ENVIRONNEMENT

MESURES PRÉVOYANT LA PROTECTION DE LA SANTÉ ET DE L'ENVIRONNEMENT CONTRE LES CONTAMINANTS

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 16 décembre, de la motion de M. Sharp (au nom du ministre de l'Environnement): Que le bill C-25, ayant pour objet de

[M. Joyal.]

protéger la santé et l'environnement contre les contaminants, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent des pêches et des forêts, ainsi que de l'amendement de M. Fairweather (p. 2251)

M. Joe Clark (Rocky Mountain): Monsieur l'Orateur, quand le débat sur ce bill a été ajourné le 16 décembre, le député de Fraser Valley-Ouest (M. Wenman) faisait un discours éloquent et vigoureux. Comme il est actuellement en Colombie-Britannique pour s'occuper des besoins de ses commettants, il ne peut reprendre le débat. Il compte participer activement à son étude en comité, à l'étape de la troisième lecture, ou de la deuxième lecture si nous ne le lisons pas aujourd'hui pour la troisième fois.

Comme j'ai lutté presque toute la semaine contre ce contaminant naturel de l'environnement qu'est la grippe, mes observations seront plus modérées que d'habitude.

Une voix: Ménagez votre voix et abrégez votre discours.

M. Clark (Rocky Mountain): Le ministre, avec générosité, suggère que je ménage ma voix et que j'abrége mon discours. L'honorable représentante devrait savoir, comme la Chambre d'ailleurs, que je m'en tiendrai aux questions urgentes et importantes.

Nous nous réjouissons d'avoir une occasion de plus d'étudier le bill; j'espère qu'il sera renvoyé au comité. Comme les porte-parole de mon parti l'ont déjà dit, nous voyons d'un bon œil et appuyons les objectifs du bill qu'on appelle maintenant le bill sur les contaminants de l'environnement. Je suis certes d'accord avec son objectif, prévenir la contamination dangereuse et les problèmes qui en découlent.

Parce que nous sommes engagés à appuyer les objectifs de ce bill, nous regrettons profondément que sa forme actuelle compromette trop souvent la réalisation de ces objectifs. La clé de ce texte législatif, comme d'autres députés de ce côté-ci de la Chambre l'ont souligné plus tôt, figure à l'article 4(1) du bill, qui stipule en partie:

Lorsque le Ministre et le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social pénètre ou pénétrera dans l'environnement en une quantité ou concentration ou dans des conditions qui mettent ou mettront sensiblement en danger la santé ou l'environnement,

En d'autres termes, cette mesure législative ne sera appliquée que si le ministre ou les ministres ont des motifs de croire ou de soupçonner que quelque chose se passe qui doit les amener à mettre en marche le mécanisme prévu dans la loi. La loi n'entrera en vigueur qu'en cas de doutes. Ce n'est que dans ce cas que ses dispositions prendront force. En l'absence de tels doutes, le ministère de l'Environnement et celui de la Santé nationale et du Bien-être social ne feront rien. Ils resteront complètement passifs s'ils n'ont aucun doute ni «motif de croire».

La question que nous avons le droit de poser et à laquelle le ministre voudra bien répondre plus tard, du moins je l'espère, si elle parle cet après-midi ou au comité, est la suivante: comment arrive-t-on à soupçonner le danger? Comment nous, Canadiens, pouvons-nous être assurés que le ministre de l'Environnement (M^{me} Sauvé) et le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde) auront de bonnes raisons de croire qu'il y a menace de danger et qu'il faut appliquer les dispositions du bill? Doivent-ils compter sur l'inspiration divine ou sur une sorte de perception extra-sensorielle? Doivent-ils attendre que des petits oiseaux viennent voler autour d'eux ou se poser sur leurs épaules...